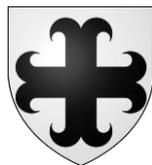




Cahier d'histoire N°2

**Le monument dédié à la mémoire
de Marc René de Montalembert,
fondateur de la fonderie de Ruelle,**

(Serge BARON)





Façade du monument

Introduction

Tantôt adulé, tantôt décrié, durant son vivant ou beaucoup plus tard, le marquis Marc René de Montalembert reste, pour des raisons multiples, un personnage de l'histoire de France hors du commun.

Il a fortement marqué celle de **Ruelle**¹. Si l'illustre Marquis n'avait pas réalisé l'achat d'un moulin à blé, en 1750, pour y construire une importante forge à canons de marine, la ville de Ruelle et ses habitants auraient sans doute connu un tout autre destin jusqu'à aujourd'hui.

Sans cette initiative, jamais cette petite ville de l'Angoumois, du département de la Charente ensuite, n'aurait eu cette importante usine sur son territoire. Par conséquence, elle n'aurait peut-être pas été non plus ce creuset du développement social qui en a découlé depuis plus d'un siècle et demi.

Comme d'autres régions industrielles de notre pays, durant ce dix neuvième siècle, et depuis, cet essor social local est du à l'implantation de cette « fonderie » dès le XVIII^e siècle.

Les grands mouvements sociaux de la seconde moitié du XIX^e siècle mais aussi durant le suivant, n'auraient pas vu le jour à Ruelle, comme ce fut le cas, tant dans sa précocité, dans sa diversité et dans son ampleur.

Le coopératisme, le secours mutuel, l'habitat social, le syndicalisme, l'entraide ouvrière, l'ouverture à la culture, la pratique du sport, sont nés grâce à l'établissement de cette industrie locale et des hommes et femmes qui l'animaient.

Durant cent cinquante ans, de générations en générations ces valeurs d'humanité et d'entraide ont été transmises tout en s'adaptant à l'évolution du monde moderne.

Il serait excessif de trahir l'histoire locale que d'en rendre une quelconque paternité à l'illustre marquis, mais il nous a paru important de rappeler dans ces quelques écrits le rôle qu'il a pu jouer dans le destin de Ruelle à partir d'une période où à peine un millier d'habitants composaient les quatre fiefs de cette paroisse.

Au cours du XIX^e siècle, le développement de la fonderie nationale, drainât un grand flux de population venue chercher du travail. Ainsi selon les recensements, en 1821, la population atteint 1211 habitants, et 2032 en 1876, soit près du double en un peu plus de cinquante ans. Cet apport de population a suscité une modification importante du paysage urbain.

Ce sont tout d'abord les moyens de communication qui furent privilégiés. Un pont sur *la Touvre* fut entrepris en 1838. Dès 1865, on aménagea le réseau ferroviaire. La ligne Angoulême-Limoges fut inaugurée en 1875. Puis, afin de faciliter l'acheminement de la population Angoumoisine jusqu'à Ruelle le réseau de tramway fut entrepris et mis en place de 1899 à 1907.

De nos jours, bon nombre des personnels de la grande entreprise Naval-Group ne connaissent que très peu ou peut-être pas du tout l'histoire de Marc René de Montalembert et n'ont donc jamais entendu parler de lui.

Ils ne sont pas les seuls. Bon nombre d'habitants de Ruelle sur Touvre et/ou des communes environnantes ne le connaissent pas d'avantage, même s'ils passent peut-être, chaque jour, à proximité de son buste.

Il nous a semblé important de rappeler quel personnage était ce militaire doué de beaucoup de connaissances et surtout d'un esprit ingénieux mais pas que.

¹ **Ruelle** : deviendra **Ruelle sur Touvre** par décret ministériel du 30 mai 1986.

Il nous a semblé tout aussi important de rappeler quand et dans quelles circonstances s'est faite l'érection d'un monument à sa mémoire, en 1905.

Ce monument a connu plusieurs phases depuis son projet d'érection : la construction initiale, sa destruction partielle durant l'occupation allemande et sa reconstruction tout en le déplaçant de son lieu d'origine

Le texte qui suit est une page de l'histoire locale de Ruelle sur Touvre.

L'auteur.

Extrait du journal officiel du 5 juin 1986

Par décret en date du 30 mai 1986, les noms des communes ci-après indiqués sont modifiés comme suit :

Alba (Ardèche) : Alba-la-Romaine ;

Ruelle (Charente) : Ruelle sur Touvre ;

Gasville (Eure-et-Loir) : Gasville-Oisème ;

Saint-Laurent-et-Benon (Gironde) : Saint-Laurent-Médoc ;

Les Moutiers (Loire-Atlantique) : Les Moutiers en Retz ;

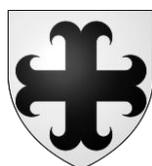
Montsauche (Nièvre) : Montsauche-Les Settons ;

Sainte-Colombe (Nièvre) : Sainte-Colombe des Bois ;

Salses (Pyrénées-Orientales) : Salses le Château ;

Roncherolles (Seine-Maritime) : Roncherolles-sur-le-Vivier ;

Saint-Hippolyte-le-Graveron (Vaucluse) : Saint-Hippolyte-le-Graveyron.



I

Biographie de Marc René de Montalembert.

Marc René de Montalembert, Seigneur de *Maumont*, de *Juignac*, de *Saint-Laurent-de-Belzagot*, de *Saint-Amant-de-Montmoreau*, en *Angoumois* de la *Vigerie* en

Saintonge et du fief de *Forgeneuve* en *Périgord*, naquit à Angoulême le 16 juin 1714, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 30 du rempart Desaix à Angoulême.

Il fut baptisé le même jour dans l'église N.D de la *Payne*.

Il est issu d'une très ancienne famille noble du Poitou.

A ses rêves secrets, les Jésuites d'Angoulême, dont le collège était à deux pas de sa maison, apportèrent sans doute par une variée et solide culture, le moyen de les réaliser.



Hôtel MONTALEMBERT A

A dix huit ans, Marc René de Montalembert prend du service au régiment de Conty-Cavalerie. Il y entre en qualité de **Cornette**² le 1^{er} juin 1733.

Un peu moins d'un an plus tard, le 25 mars 1734, il est nommé capitaine dans le même régiment.

Durant les dix années qui vont suivre, il accompagne le Prince de Conty dans ses différentes campagnes en Italie et fait partie de l'armée de Westphalie.

Le 8 octobre 1744 une commission le nomme maître de camp.

Le 15 avril 1746, le Roi lui manifeste son estime en le faisant Chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Le 13 juillet 1747 il est élu à l'Académie Royale des Sciences en qualité d'associé libre.

Le marquis qui n'est alors âgé que de 33 ans, vient de finir une étape de sa vie. Il y a montré son intrépidité au combat que des promotions successives ont récompensé. Il a profité des sièges menés ou subis pour étudier le problème des fortifications qui l'intéresse au plus haut point. Il s'est promené de pays en pays où il a beaucoup observé.

² **Cornette** : Le terme de cornette, correspondant à l'actuel *sous-lieutenant*, décrivait pendant l'ancien Régime l'officier le moins gradé dans la cavalerie de ligne (dite « légère ») et aux compagnies des *chevau-légers* de la Maison militaire du roi de France.



Portrait du marquis Marc René de Montalembert par De Latour.

La Forge de Ruelle.

A la fin de la guerre de « Succession d'Autriche » (1740-1748) la Marine a un pressant besoin de canons. De nouveaux conflits peuvent surgir. L'Angoumois est la province qui fournit la majeure partie de l'artillerie des ports de guerre. Montalembert le sait. Il n'ignore pas non plus les innombrables ressources qui peuvent y permettre un travail plus important.

Il voit grand et propose alors au ministre de la Marine de construire un véritable complexe industriel pour remonter l'armement de la Marine. Il possède les forges de Forgeneuve dans la paroisse de Javerlhac, et il prend à ferme celle de Montizon dans la paroisse de Roussines, celles de Jommelières, Bonrecueil et La Chapelle St Robert, où dans ces dernières on ne fond plus que des gueuses comptes tenus de leur état. Il entreprend de les aménager en refaisant le haut fourneau existant ou deux, dans chacune d'elles, quand cela est possible afin d'y couler des canons de forts calibres.

Il n'en reste pas là. Il a remarqué un coin de terre en Angoumois qui lui paraît bien situé : Ruelle au bord de *La Touvre* et près d'un fleuve, *La Charente* qui sera la voie de transport vers Rochefort où sont construits et équipés frégates et vaisseaux du Roi.

L'acte d'achat d'un moulin à papier sur la *Touvre* est passé le 24 juin 1750 par devant Caillaud, notaire royal à Angoulême.

C'est l'acte de naissance de la forge de Ruelle.

L'œuvre sera pénible mais Montalembert est un joueur et il aime la difficulté.

Après avoir construit sa forge, et durant les cinq années qui vont suivre, le marquis rencontre de grandes difficultés et perd au fil du temps le soutien du ministre dans sa vaste entreprise.

Les échecs dans ses campagnes de fondage avec un taux de rebuts trop important, le non respect des délais imposés, des dépenses excédentaires des sommes allouées pour la réfection des forges à canons de la vallée du *Bandiat* qu'il exploite, les évolutions techniques de forage des canons, sont autant de reproches qui lui sont adressés.

Fin 1755, début 1756, il perd la gestion de sa forge au profit du Roi et principalement et surtout, le Sieur Maritz qui prend alors la responsabilité de la forge de Ruelle accélère son déclin.

Montalembert est condamné à rembourser les importantes sommes d'argent prêtées par le Roi.

Ce n'est qu'au bout de seize années que le créateur de Ruelle voit se terminer son procès. En effet en octobre 1771, le Roi consent à fixer l'indemnité qu'il réclame à 780 000 livres. Le 18 mars 1772, le marquis en perçoit le montant.

Le Roi veut bien, de plus, reconnaître la propriété de Montalembert sur les forges de Ruelle, mais le ministre de la Marine doit, pour le bien de l'Etat, en conserver la jouissance. Dans ce compromis, Montalembert est prié d'affermier les forges à l'Etat pour une durée de trois années. Le bail est passé le 22 septembre 1772. Pour entrer en vigueur le 1^{er} octobre suivant. La ferme annuelle est fixée à 20 000 livres.

Deux ans plus tard une occasion s'offre au marquis, (Qui n'a pas perçu la ferme de Ruelle et qui a bien peur qu'elle ne lui soit jamais versée) de se défaire de la fonderie. Sans attendre l'expiration du bail, le 27 septembre 1774, il vend au Comte d'Artois les forges de Ruelle et Forgeneuve le tout au prix de 300 000 livres.

Montalembert est alors tout heureux de rentrer dans ses fonds ou tout du moins une partie de ses fonds.

Dans sa hâte, il a fait un mauvais marché, puisqu'un an et demi après, le comte d'Artois réalisera un bénéfice important en donnant à l'Etat Ruelle et Forgeneuve contre la propriété de trois forêts domaniales.

Le pauvre marquis n'a pas perçu ses fermages. Certaines amertumes inspirèrent un jour le marquis qui fit graver sous l'un de ses portraits un quatrain dont le dernier vers devait être comme une vengeance posthume :

« Il trouva le bonheur en rencontrant la mort »

Armes glorieuses.

Marc René de Montalembert achète le 20 mars 1752, la lieutenance générale du gouvernement de Saintonge et Angoumois au comte de Jonzac-Aubeterre.

Il la gardera jusqu'en 1775.

Le 4 juillet de la même année, le Roi le pourvoit de la charge de troisième cornette des cheveu-légers de sa garde.

La vie militaire du marquis reprend quelques années plus tard. On le charge en effet, le 13 juillet 1757 d'une importante mission à la fois militaire et diplomatique, auprès de l'Etat Major des armées de Suède et de Russie, qu'il doit guider en accord avec les mouvements des armées françaises. Sa lettre de service lui confie, de plus, le soin de rendre compte au ministre de la guerre de toutes les opérations militaires décidées et menées par les Etats Majors qu'il assiste.

Marc René se rend à Stockholm au mois d'avril 1758. A peine y est-il arrivé que le rejoignent coup sur coup, les 1^{er} et 7 mai, deux promotions : l'une de brigadier de cavalerie, l'autre de second cornette aux cheveu-légers de la garde du Roi. Il sert durant le reste de l'année en Poméranie, près des troupes suédoises, et en décembre, il regagne la France pour y passer l'hiver.

Le marquis prend congé du Roi, le 19 avril 1759. Il va rejoindre l'armée de Russie, en guerre avec la Prusse. Là-bas, il fortifie Stralsund, il est à la bataille de Zulichau à la prise de Francfort, à la victoire de Canersdorf. Un peu plus tard, en octobre 1760, c'est lui qui décide les généraux Czernicheff et Touleben à marcher sur Berlin et à s'en emparer.

Des honneurs variés vinrent réjouir le cœur du soldat. L'académie impériale de Saint-Pétersbourg le voulut parmi ses membres, en 1760. Le Roi le promut Maréchal de Camp, le 20 février 1761, premier cornette des cheveu-légers de sa garde, le 11 juillet, puis second enseigne, le 15 février 1762, et, enfin, le 13 avril 1776, sous-lieutenant de sa garde.

Rentré en France, le marquis qui sent la faveur l'entourer, parce qu'une fois de plus « *vaillamment a combattu, es champ de gloire et vertu...* », se décide à pousser plus avant son crédit. Il tente une nouvelle aventure : la fortification des places fortes.

La fortification perpendiculaire.

Tout à fait par hasard, Montalembert qui cherchait, à l'éventaire d'un marchand, des livres de mathématiques découvre, un jour, « Le traité de l'attaque des places » du Maréchal de Vauban.

A peine en a-t-il lu quelques pages qu'il est enthousiasmé :

« *Je serai un Vauban* », se dit-il.

Il étudie l'ouvrage, le crayon à la main. Plus il avance et plus il croit pouvoir rénover « L'art de la fortification ». Il possède une expérience de ses campagnes de guerre. Il a vu comme assaillant ou comme défenseur, la faiblesse et les défauts des places fortes. Il imagine alors de nouveaux principes les rendront inexpugnables.

Vauban était l'homme des forts bastionnés. Lui, il appliquera « La fortification perpendiculaire », dont le double avantage sera de multiplier le nombre de bouches à feu tout en réduisant le personnel.

Montalembert n'est pas sans entretenir tous ceux qu'il voit de ses idées nouvelles. Il a vite fait de comprendre qu'il va contre des théories officielles et qu'il aura du mal à leur opposer victorieusement les siennes.

Aussi bien fait-il l'amère prophétie : **« Je puis devenir plus que Vauban et n'être pas encore un si grand homme que lui ».**

Le marquis a près de cinquante ans.

C'est un risque-tout. Tant pis ! La fortune a parfois des faveurs pour les audacieux.

Il se met à la rédaction de son système défensif.

Montalembert se soumet et publie son premier manuscrit. Et quelle que soit son insistance pour le récupérer, il ne le recouvre qu'en 1776 : quinze ans plus tard !

Durant tous ce temps il a muri ses idées, augmenté ses informations et apporté de rapides retouche à son travail. Il s'intitule :

« Fortification perpendiculaire ou essai sur plusieurs manières de fortifier la ligne droite, le triangle, le quarré et tous les polygones, de quelque étendue qu'en soient les cotés, en donnant à leur défense une direction perpendiculaire »

Ses cinq premiers volumes sortiront entre 1776 et 1793.

S'il reçoit les faveurs et les éloges du Duc de Choiseul, de violentes critiques émanent des ingénieurs du corps du génie civil. Ils sont froissés que Montalembert ose attaquer les théories de Vauban.

Malgré les reconnaissances élogieuses de Carnot, alors capitaine au Corps Royal du Génie adressées à Montalembert, celui-ci n'est pas satisfait.

En 1793, il publie les tomes 6 et 7 de son ouvrage. **« L'art défensif supérieur à l'offensif »** et **« Nouvelle preuves de la grande supériorité du système bastionné »**. Ces deux mémoires renferment des réponses à tous ceux qui ont apporté des critiques aux théories du marquis.

Il publiera encore quatre tomes supplémentaires.

Il mettra trente cinq ans à publier l'ensemble de son ouvrage. Période durant laquelle il aura été en conflit avec les ingénieurs du génie à qui il finit par déclarer :

« Faites comme moi Messieurs ou faites mieux que moi »

Sous le pastel de La Tour, gravé par Augustin St Aubin, Marc René est vengé par l'éloge rimé dans le goût du temps :

**« Doué d'un beau génie et chéri de Bellone,
Au grand art défensif, il consacra son temps ;
Profond dans ses écrits, n'empruntant de personne,
Il laissa loin de lui, les Cohorn de Vauban... »**

Beaucoup de projet et peu de réalisations.

Durant ces trente cinq années durant lesquelles, les ingénieurs du génie combattaient les systèmes du marquis les étrangers les adoptaient.

Les ingénieurs et généraux Hollandais, Espagnols et Danois ne cachaient pas leur admiration. Le Major général prussien Lindenau traduisait les ouvrages de Montalembert en Allemand. Plus tard, on appliquait les théories tant décriées en France, aux fortifications de Cologne et de ligne du Rhin, en Bohême à Prague et en Grèce à Missolonghi, où le fort « Montalembert » opposa aux Turcs une glorieuse et longue résistance.

Quand Montalembert recevait l'autorisation de faire de Belle Ile un camp retranché, les ingénieurs du génie s'évertuaient à démonter les défenses des « forts

du Marquis » et obtinrent même l'autorisation de destruction d'une partie de ces derniers.

Les ministres de l'époque semblaient avoir plus de sagesse et d'intelligence puisqu'ils finirent par convaincre le Roi de l'efficacité du système de fortification défini par Montalembert. Aussi en mai 1761, le Roi donnait au marquis le commandement des côtes de Bretagne et d'Aunis, puis en juin celui de l'île d'Oléron.

Montalembert participa à la fortification du Cap de Bonne Espérance et de Trinquemale, et un peu plus tard de celle de Pondichéry.

Montalembert a eu un triomphe remarquable à la défense de l'île d'Aix.

En 1763, le gouvernement prie Montalembert de s'occuper de la défense de Pondichéry, que la France avait récupérée en 1763, car les projets fournis par les officiers du génie n'avaient pas été retenus par le ministre. En juillet, Montalembert fournit deux mémoires sur l'état des choses dans la colonie et ce qu'il convient d'y changer.

Le ministre se range aux avis du Marquis.

Un peu plus tard, ce sont les fortifications de l'île de France qui sont la priorité. Le comité d'officiers-généraux chargés d'examiner les projets fournis par le génie les rejette car trop faibles et trop coûteux. Finalement, c'est Montalembert qui se met au travail.

Après bien des rencontres, des hésitations, y compris celle du Roi, des aléas politiques, de gestion des colonies, des priorités, font surseoir toutes décisions nécessaires à ces fortifications.

Résultat : les Anglais reprennent Pondichéry en 1778.

C'est à l'île d'Aix que Montalembert a eu un triomphe remarquable. Il y avait à la pointe de l'île un ouvrage qui devait servir à la défense de Rochefort. Vauban l'avait inspiré. Sa résistance était si faible, qu'en 1757, un seul navire Anglais suffit à le réduire en une heure de canonnade.

En 1763, on fit appel au Directeur des fortifications de France pour construire une solide citadelle, en lieu et place de la pauvre forteresse de Vauban.

Le devis fut arrêté à un peu plus de seize millions de livres. Face à cette énorme dépense le ministre de la guerre fit appel à Montalembert pour un devis d'une forteresse éprouvée de sa conception.

Quinze jours plus tard, le 23 janvier, Montalembert envoyât une proposition d'un fort en maçonnerie. Le ministre ne le mandât à Paris que le 23 décembre suivant pour lui exposer que du fait de la guerre en cours, il ne fallait pas songer à construire une citadelle en pierre, mais que l'île devait être fortifiée dans les délais les plus courts possibles.

Montalembert reprit l'étude aussitôt et présenta un projet de fort en bois. Il se faisait un jeu de le construire à Rochefort et de le mettre en place à l'île d'Aix, en peu de temps et malgré l'ennemi.

Les bois travaillés furent en effet transportés à l'île d'Aix et assemblés. Le fort était armé de deux batteries couvertes de cinquante deux pièces de 36. Le tout coûta 800 000 livres à l'Etat, permettant ainsi une économie de plus de quinze millions de livres.

Aussitôt, ce furent des récriminations contre Montalembert et son œuvre. On poussa jusqu'au sarcasme, l'un des ingénieurs les plus en vue, écrivit en effet que :

« La fumée pestilentielle ne pourrait manquer d'étouffer les canonniers... que le premier coup de canon, tiré dans la galerie supérieure du fort, déterminerait la chute de l'édifice.. »

Montalembert affirma le contraire. Il ne restait plus au ministre qu'à tenter une épreuve.

Le 7 octobre 1781, sous la présidence du général Voyer d'Argenson, commandant de la Province, il fut tiré 523 coups de canon, avec tous les genres de feux prévus dans les règlements militaires. Le procès verbal affirma **« que le feu n'a été interrompu par aucun accident et qu'il a été fait avec toute la vivacité désirable, sans aucune avarie ni commotion préjudiciable au fort »**

L'épreuve était un succès considérable. Le Roi en a été averti. On parla avec enthousiasme de la nouveauté.

Les feuilles du temps louèrent Montalembert. La paix une fois signée, on désarma le fort de l'île d'Aix. Tout simplement.

Montalembert en fut très peiné, malgré avoir reçu 12 000 livres en échange des ses travaux. Il continua puis que peu de temps après, il produisait 89 nouveaux plans, en relief, de places fortes.

D'autres projets qui lui avaient été demandés restèrent dans leurs cartons respectifs.

La prudence eût recommandé au marquis de ne pas ajouter à ses charges. Montalembert n'a que faire des la prudence. Il garde ses employés, continue ses travaux et sous le titre **« Etat des plans en relief qui composent le cabinet de Monsieur de Montalembert »**.

Il publie en 1783, 92 plans en relief, qu'il appelait modestement cours complet de fortification et d'artillerie.

Catherine II, impératrice de Russie, informée de la perfection de ses reliefs, fit savoir à Montalembert qu'elle désirait les acheter pour 100 000 écus. Il refusa. Au cours de la Révolution, il les offrit au comité de Salut Public.

Grand homme, non, mais à coup sûr, Montalembert était devenu par son activité et ses doctrines sur les fortifications, un homme important. Les rois et les princes en séjour à Paris lui rendaient visite tels : le roi de Suède, le roi du Danemark, le roi de Pologne, le grand duc de Russie et faisaient tous grand cas de ses lumières en l'invitant dans leurs pays.

Il s'y refusa et répondit : **« ..Et moi aussi la mort me guette depuis longtemps ; et elle croirait que j'ai peur si j'allais me retranche contre votre immortalité. »**

Heurts et malheurs.

Sur le tard, Montalembert songe à se marier.

Il épouse, le 13 avril 1770, en présence des ducs de Richelieu et d'Aiguillon, Marie de Commarieu, fille de Pierre de Commarieu, chevalier, seigneur d'Herville, Inspecteur général des domaines de la couronne. L'un est âgé de 66 ans et l'autre,

d'à peine 20 ans. Tout laisse à penser que Marie de Commarieu apporte à son mari une dote importante. En effet, à partir de ce moment, le marquis commence de mener une vie fastueuse, que vient encourager en 1772 l'indemnité de 700 000 livres, versées par le Roi, à propos des forges de Ruelle.

Il s'installe luxueusement à Paris au 39 rue de la Roquette dans un hôtel qu'il achète en bonne et due forme.

Le 9 avril, 1775, Montalembert est mis à la retraite sans avoir eu la satisfaction d'être nommé général de division. Il écrit avec amertume : **« Le Roi n'a pas jugé à propos de m'élever au grade militaire du à l'ancienneté et à l'importance de mes services... »**

Deux ans plus tard il est mêlé à un duel avec la famille de Roffignac. Tout se terminera par un procès et la brouille des deux familles.

Il échoue dans la gestion d'une manufacture à papier, gérée initialement par son frère décédé. Il est accusé de rouerie envers son neveu alors mineur et héritier.

Pour se remettre de ces fâcheuses situations, on lui confie l'examen de la bonne santé des flottes et des défenses côtières en vue du conflit avec les Anglais. Nous sommes en 1777. Pendant deux mois Montalembert parcourt les côtes de St Malo à Brest, à Lorient, et Rochefort.

Il écrit alors :

« ..Je suis parti de Brest on ne peut plus convaincu que le Roi pourrait armer au mois d'avril prochain, 50 vaisseaux dans les trois ports, dont 30 à Brest seul. J'y ai vu des approvisionnements de toute espèce : J'en ai vu arriver tous les jours, mais ce que j'ai considéré avec une bien plus grande satisfaction, c'est l'application et le zèle que les différents officiers, chargés des différents détails, apportent aux missions qui leurs sont confiées... »

Montalembert a vu juste et ne se trompe pas sur la future défaite des Anglais.

Jeux de scènes.

Comme nous l'avons vu précédemment, Montalembert s'installe dans son hôtel particulier en 1770. Il y reçoit des gens de la cour, des savants des écrivains, des artistes. Le peintre Joseph Vernet est un ami dont les visites sont fréquentes.

Installé ou non par ses soins, Montalembert possède une salle de théâtre au sein de sa maison. Il aime y convier une société choisie. Il y fait jouer des bluettes, des comédies, de la musique et dire les plus beaux vers.

Marc René de Montalembert ne montait pas sur la scène car trop âgé. Mais il devait s'essayer dans un tout autre domaine. Il se mit à composer des comédies.

Quelle meilleure scène sinon celle que l'on a chez soi pour accueillir son propre travail ?

« La statue », « La bergère de qualité », « La bohémienne supposée », sont autant de pièces de comédies qui sont interprétées par les nobles qui fréquentent le marquis.

Le choix des interprètes donnait lieu à des jalousies. Malheur aux élus qui acceptaient de s'exhiber en public. Il y avait du monde prodigieux chez le marquis mais tout a une fin.

Bien plus tard, l'hôtel Montalembert, quand il ne fut plus au marquis devint un dépôt de porcelaine : quelle succession !

Emigré.

La Révolution n'avait pas surpris Montalembert. Il était ami des philosophes et il accueille favorablement les événements qui se déroulaient. Confiant dans sa sécurité personnelle, il ne suivra pas parents et amis qui cherchèrent le salut dans l'émigration.

Cependant, en 1792, il se rend en Angleterre où il demeurera quatre mois et demi pour raisons familiales et de santé.

Il fait une cure dans la station thermale de Bath.

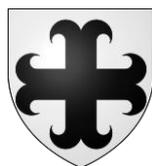
A son retour il ne peut réintégrer ni son hôtel particulier ni ses terres de Maumont qui lui furent saisis.

C'est alors une difficile période qui débute pour Montalembert. Sa femme reste en Angleterre. Il divorce le 26 août 1794, profitant de la nouvelle loi votée en 1792.

Quatre mois après, et bien qu'agé de 80 ans, il épouse Rosalie Louis Cadet, 24 ans, qui était intervenue pendant son bref emprisonnement en tant qu'émigré, pour le faire libérer et rétablir dans ses biens

Elle était la fille de Claude Cadet de Gassicourt apothicaire des Invalides, puis pharmacien en chef des armées en Allemagne et Portugal, académicien et encyclopédiste.

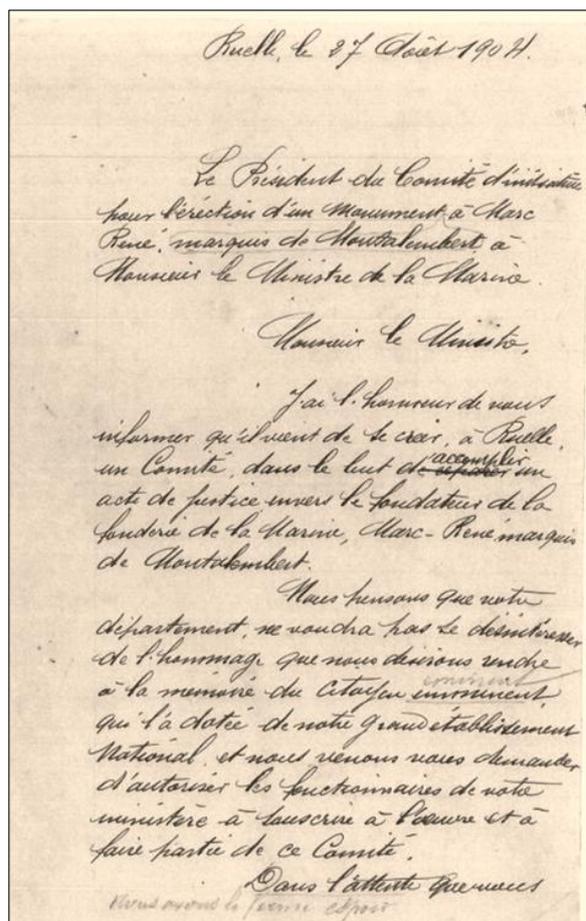
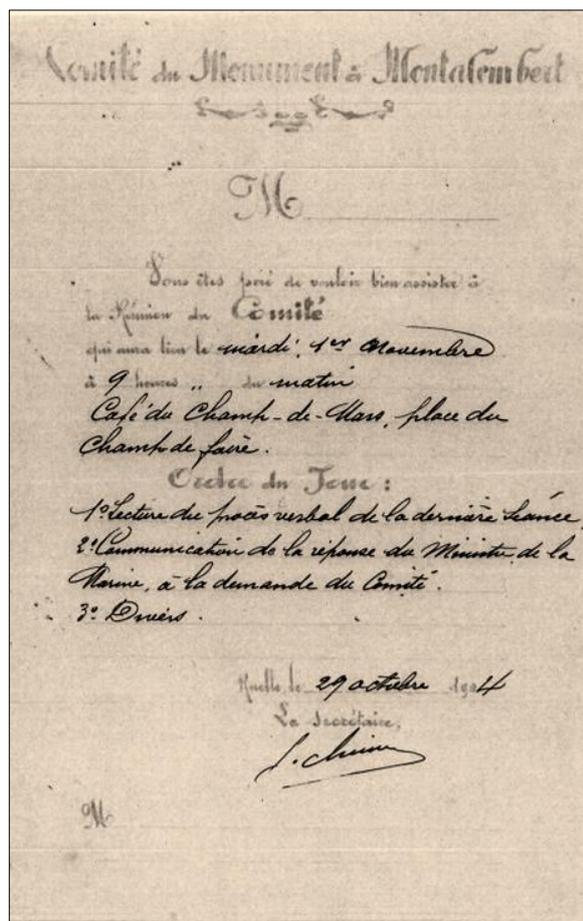
En 1797, naissait sa fille Rosalie Gasparine qui fut sa dernière grande joie, puisqu'il mourut trois ans plus tard, le 28 mars 1800 à Paris



Le document à l'entête du comité

et

La lettre adressée au ministre.



II

Le projet d'érection d'un monument.

Plusieurs fois, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le conseil municipal de Ruelle a envisagé le projet, mais jamais celui-ci ne s'est concrétisé. Souvent, et pour les mêmes raisons, les édiles locaux n'avaient pu obtenir une majorité suffisante pour que la mémoire du « grand homme » fut gravée dans le bronze et dans la pierre.

Pour une partie des conseils successifs, Montalembert restait issu de cette noblesse qui avait marqué trop longtemps notre pays et cela malgré son positionnement idéologique en faveur de la Révolution française. De plus il gardait l'image d'un « fabricant de canons ».

Pour d'autres, il avait été l'homme qui fut à l'origine d'un essor social dans la ville, grâce à la présence de la Fonderie de Ruelle.

Cette opposition est tombée au début du XX^e siècle.

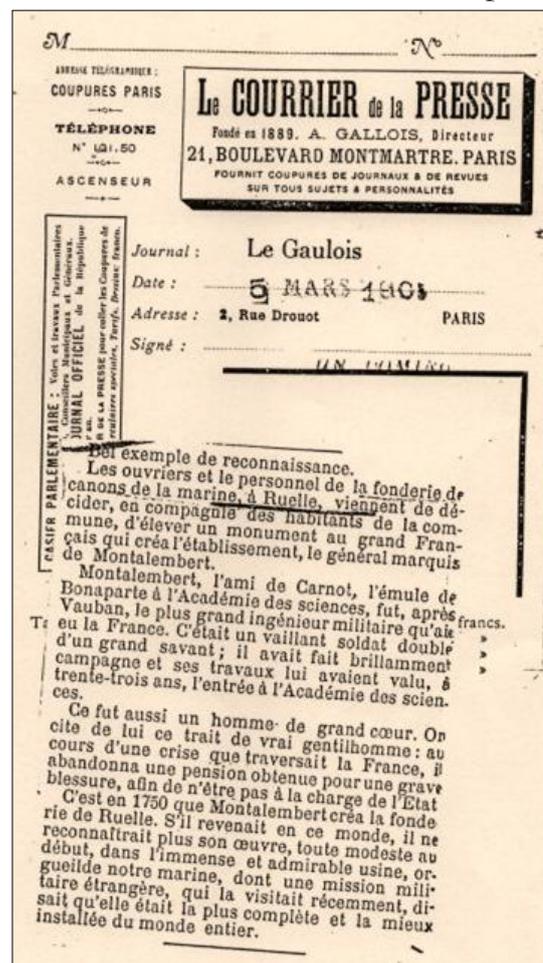
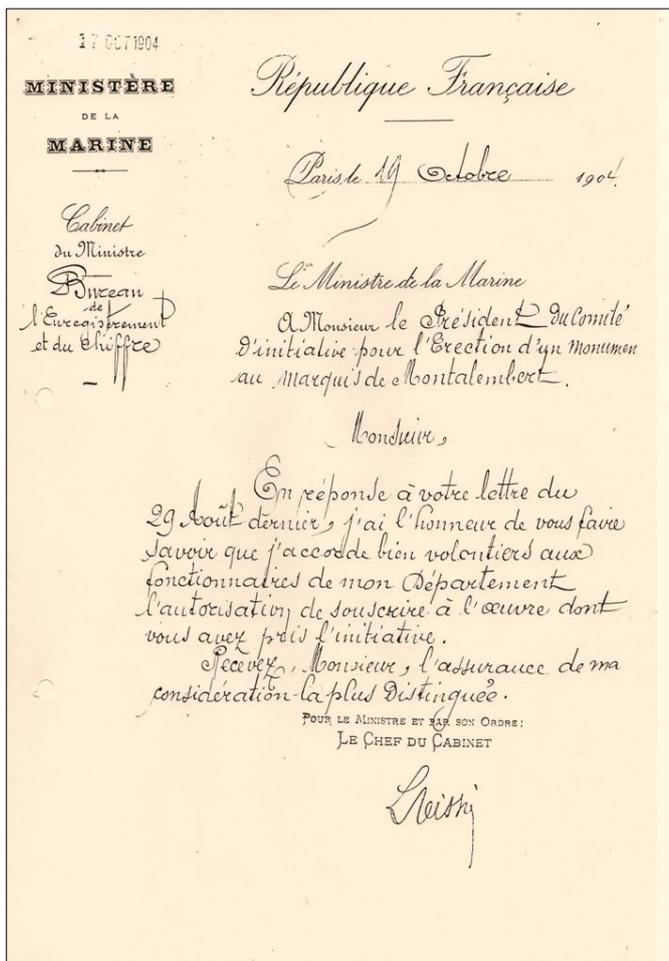
Plus exactement, en 1904, les ouvriers de la fonderie et les habitants de Ruelle créent un comité dont le but était l'érection d'un monument à la mémoire de Montalembert. (*Voir page précédente*)

Une fois créé, un courrier est adressé au Ministre de la Marine pour solliciter l'érection de ce monument. Celui-ci répondra favorablement à cette initiative.

Le conseil municipal de l'époque se voit plus ou moins obligé d'accompagner cette volonté d'érection d'un monument, manifestées par les habitants de Ruelle et les ouvriers de la Fonderie.

Au mois de mars 1905, la presse s'empare elle aussi du sujet.

Mais dans le premier semestre de 1905, tout ne se déroule pas harmonieusement. Les membres du comité choisissent un emplacement sans en avoir eu l'autorisation de la part



du conseil municipal, concrétisée par une

délibération. Les membres du comité, sans doute emportés par leur enthousiasme semblent avoir oublié, un temps seulement que l'érection se ferait sur un terrain municipal, et par conséquence, il fallait l'aval du conseil municipal.

département de la Garonne	REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de RUELLE	----- Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Ruelle -----
Arrondissement d'Angoulême	3 ^e Session Ordinaire d'AOUT 1905
OBJET:	-----
MONUMENT AU MARQUIS DE MONTALEMBERT"	L'an mil neuf cent cinq, le huit août à cinq heures et demie du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Ruelle, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie sous la présidence de M. PONTAILLIER, Maire.
Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 22.	Etaient présents: MM. PONTAILLIER, Maire, GER- MAIN Adjoint, GROS, CHISSADON, LASSAGNE, TAILLON, ME- NIER, DENIS, VIGNAUD, MICOULAUD, ROBERT, ROUYER, FRADW- DELIN, conseillers. Absents. MM. CHAPUZET, ARRONDEAU, BERTRAND, MAR- MOULINIER, BERIOT et ROSSIGNOL. Excusés MM. CHAPUZET, ROSSIGNOL et GIBAUD.
	M. LASSAGNE est nommé secrétaire.
	----- Dans sa réunion à la fin du mois de Mars, le Comité d'Erection d'un monument au Marquis de MONTALEMBERT, après examen sur les lieux a fait choix d'un emplacement sur le Terre-plein en face l'établissement des bains de la Fonderie.
	Le Conseil Municipal n'ayant pas eu de réunion entre la session de Février (12 Février) et la session de Mai (Séance du 1er Juin) n'avait pu être informé officielle- ment du choix de cet emplacement.
	Or à la session de Mai, j'ai fait figurer au bud- get une somme de trois cents francs à titre de subvention pour l'érection du Monument au Marquis de Montalembert, mais par suite d'une circonstance imprévue c'est-à-dire de la démission d'une partie des membres du Conseil, aucune déli- bération n'a pu être prise à ce sujet.
	Notre collègue M. ROUYER ayant constaté par un article inséré dans la France de Bordeaux et du Sud-Ouest, que le Conseil Municipal n'avait pas été consulté pour le choix de cet emplacement et qu'il n'y avait pas de libéra- tion prise à ce sujet. Je demande au Conseil Municipal de vouloir bien prendre la délibération régularisant cette situation.
	M. ROUYER ne comprend pas que le COMITE n'ait pas convoqué le Conseil pour le choix de l'emplacement des- tiné au MONUMENT MONTALEMBERT, il déclare que c'est là un oubli fort regrettable et que c'est sans précédent, qu'un COMITE quelconque s'empare d'une partie du terrain d'une commune sans l'approbation du Conseil Municipal.
	Mr le Maire répond qu'il se croyait tacitement autorisé à laisser occuper le dit emplacement, la question .../...

étant venue plusieurs fois au Conseil et n'ayant rencontré aucune objection

M. ROUYER répond qu'il ne se rappelle pas que la question ait été posée sérieusement

M. MICOUAUD dit que le COMITE a voulu se moquer du Conseil.

M. ROUYER ne veut pas employer l'expression de son collègue et laisse au COMITE toute la responsabilité du choix de l'emplacement.

M. CHISSADON reconnaît que le COMITE a commis une faute et il apporte au Conseil les excuses du COMITE et si le Conseil le désire, une délégation de ce COMITE se rendra auprès de lui pour lui exprimer ses regrets de ne l'avoir pas consulté sur le choix de l'emplacement.

M. ROUYER demande à M. le Maire si les 300 francs qu'il a portés au Budget comprennent la souscription et les frais d'inauguration du Monument auquel la Commune participera.

M. le Maire répond que la somme qu'il a souscrite au budget lui paraît suffisante, cependant si un membre du Gouvernement vient à Ruelle, il faudra le recevoir et si la somme de 300 francs ne suffisait pas la Commune devrait toujours couvrir les frais.

M. ROUYER dit qu'il serait préférable d'être fixé sur la somme qui pourrait être nécessaire et demande que le Conseil surseoit au vote de cette somme.

M. le Maire demande au Conseil s'il est bien d'avis d'autoriser l'occupation de l'emplacement choisi par le COMITE de l'Erection du Monument MONTALEMBERT et d'après ce qui vient d'être dit il faut considérer le principe de la subvention comme votée par le Conseil et il n'y a plus qu'à en déterminer la qualité.

Le Conseil après en avoir délibéré autorise la construction du Monument MONTALEMBERT sur l'emplacement choisi par le COMITE et laisse au COMITE toute la responsabilité sur le choix dudit emplacement.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus dits: le huit août mil neuf cent cinq.

Pour copie conforme
Mairie de Ruelle, le vingt deux septembre mil neuf cent quarante sept.

Le maire

A leur décharge, peut-être, cette délibération n'ayant pu être prise au printemps compte tenu de la démission de plusieurs membres du conseil municipal, empêchant ainsi toute décision officielle et valable.

Malgré tout, la situation se normalise avec le temps.

L'inauguration du monument est prévue au tout début de l'année 1906. Comme il l'avait envisagé, un an auparavant, le ministre de la Marine sera bien présent.

Le maire informe alors son conseil municipal, que Monsieur le ministre de la Marine sera présent à Ruelle les 6 et 7 janvier 1906 pour assister à l'inauguration du monument dédié à la mémoire du marquis Marc René de Montalembert, créateur de la Fonderie de Ruelle.

L'inauguration a bien lieu le dimanche 7 janvier, à 11h00 en présence du ministre de la Marine, nommé le 24 janvier 1905, Gaston THOMSON, qui vient de remplacer Camille PELLETAN. Une foule nombreuse assiste à cet événement.

DÉPARTEMENT
de
LA CHARENTE
Mairie
DE
RUELLE

Ruelle le 3 décembre 1905

Honorable et Cher collègue.

*Honorable le Ministre de la Marine venant à Ruelle
le samedi 6 et dimanche 7 janvier 1906, pour l'inauguration
du buste Montalembert*

*Je vous prie de vouloir bien faire tout ce qui dépend
de vous, pour que nous puissions recevoir dignement Monsieur
le Ministre de la Marine*

*Je convoque les membres du Conseil Municipal
les membres du Comité pour le dimanche 10 décembre à 9h
1/2 à la mairie*

*Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, toute ma
Cordialement
Sincère*

Description du monument en 1905.

Ce monument a été érigé en 1905. Il se compose alors, d'un buste en bronze surmontant une gaine en pierre et d'une grille chantournée du style XVIII^e siècle. Ce buste est l'œuvre du sculpteur PEYRONNET. Il reproduit le portrait au pastel de De LATOUR et a été gravé par St AUBIN. Il est fixé sur la gaine en pierre.

En façade principale de celle-ci, on y voit les armoiries des MONTALEMBERT, sur le côté droit un faisceau de licteur, une flute de Pan, une plume, un manuscrit. Sur le côté gauche on y a gravé une inscription.

Le plan a été fait par M. MOURRIER, conservateur en chef du musée avec M.BIAIS.

La maçonnerie a été réalisée par M.RULLER, le sculpteur ornementiste est M.RESSEGEAC, la ferronnerie sort des ateliers de M.LASSORT. Le bronze a été fourni par la fonderie de Ruelle.

Le monument a son emplacement d'origine.



Inauguration du monument

Dès la fin de l'année 1905, tous les préparatifs sont en cours afin d'assurer l'inauguration du monument. La venue du ministre THOMSON a été rendue officielle, le conseil municipal a prévenu tous ses membres et le comité se charge de l'organisation de cette manifestation

C'est devant une foule nombreuse que cette manifestation s'est déroulée.

La Musique de la Fonderie créée en 1903 ne manque pas d'apporter un ton joyeux à cet événement en présence du ministre.

DÉPARTEMENT
de
LA CHARENTE
MAIRIE
DE
RUELLE
1873

1^{re} République Française
Ville de Ruelle:

Inauguration du monument Montalambert:
par Monsieur Schormann, Ministre de la Marine,
assisté de Monsieur le Préfet de la Charente de M. H.
les Sénateurs et Députés de la Charente.
Les 6 et 7 Janvier 1906

Samedi - 6 Janvier à 10 h 1/2
Vérite de la fonderie par Monsieur le Ministre de la Marine
Reception des différents corps organisés de la marine

Dimanche 7 Janvier
à 10 h 1/2
Reception de Monsieur le Ministre par le Conseil
Municipal, le Comité du Monument Montalambert,
les sociétés de secours mutuels, les associations
ouvrières, les sociétés de gymnastique et la société
de la musique.

à 11 h 1/2
Inauguration du Monument.
Remise du buste à la Commune de Ruelle
Défilé des sociétés
à midi 1/2

Grand Banquet populaire, prix: 3 francs.
à 2 heures
Conférence mutualiste, salle Bonin
Remise de diplômes aux sociétés de secours mutuels
(La Beneficence de la Cour et la Secours des dames
(Eloge de la bombe de la Beneficence)
Le soir: Spectacle musical
Mémorisation des articles communaux.
Grand bal public.

Après: Des Cartes du Banquet seront déposés: au
Bureau de la Marine de Ruelle, dans les bureaux de tabac,
et chez les organisateurs du Banquet.
Les articles seront remis par M. H. Grand, Grand
à M. Grand, Grand, nos. Michel, Jeanne.

Ruelle le 30 Janvier 1906
Le Maire, Président des Comités:
(S. G. G.) A. Fontallier

Au cours de cette
cérémonie Mr
BELLUTEAU, employé à
la fonderie de Ruelle, poète
à ses heures, est invité à lire
ses écrits ci-dessous :

1
Nous sommes fièrement la foule grande et forte
Ouvriers et bourgeois, qu'un élan d'âme emporte
Vers l'idéal pieux d'un juste souvenir.
Devant ce buste en bronze offert à ta mémoire
Nous pensons, citoyen, à ce qui fit ta gloire :
Ton amour du pays, ta foi dans l'avenir.

2
Emus, nous saluons le travailleur, l'artiste,
Le soldat courageux, auquel rien ne résiste
-En des temps où la guerre est la nécessité-
L'homme utile, à l'esprit inventif et sagace,
Créant par son génie et défendant, tenace,
Cette « forge » aujourd'hui l'orgueil de la cité.

3
Et pourtant que d'ennuis !... Songeur et taciturne,
Sur les bords de ta Tourne, en promeneur nocturne,
Nous te voyons passer, incertain du succès....
L'onde claire reflète une étoile qui brille
La truite vivement en la ridant frétille,
Mais rien ne te distrait de tes sombres pensées.

7
Puis la Royauté croule en emportant sa dette.
La tête du monarque en l'ardente tempête
Est, en défit, jetée aux Rois nos assaillants.
La jeune République encore à son aurore
Enrôle sous les plis du drapeau tricolore,
Face à l'envahisseur, ses fils les plus vaillants.

8

4
Ce soir-là, ce n'est pas le poète qui rêve
C'est l'esprit-non le cœur- qui projette sans trêve
Et s'arrête parfois tristement anxieux ;
Mais tu résous bientôt ton absorbant problème :
Narguant l'amer refus de « Messieurs
d'Angoulême »
Un éclair de triomphe a brillé dans tes yeux.

5
A l'œuvre... aidés par tes fours à reverberer,
Tes moules, tes creusets en terre réfractaire
Où coulera la fonte en claire fusions.
La patrie a besoin d'armes pour se défendre
Fonds-lui boulets, canons, qu'importe la
dépense,
Engloutis sans compter bientôt tes millions.

6
Ton sacrifice est grand, mais ton œuvre est
splendide.
Le succès répondant à ton zèle intrépide,
Ta « forge de Ruelle » acquiert, si grand renom
Que le Roi, qui, d'abord, lui faisait grise mine,
Retient tous ses canons pour armer sa marine
Et te la prend enfin en y biffant ton nom.

11
Sur un fond de verdure, en ton sol de Ruelle,
Face à ta « vieille forge » et le regard sur elle,
Nous dressons ton image, à toi, son créateur.
Mais le temps a marché, ton œuvre est décaplée,
D'ouvriers et d'outils, elle est abondamment peuplée,
Elle est l'ardente ruche à l'incessant labeur.

12

Que devient le monument durant la seconde Guerre mondiale ?

Par une loi du 16 novembre 1940, les maires, pour les villes de 2001 à 10000 habitants (C'est le cas de Ruelle) sont nommés par le Préfet. En Charente, le Préfet PAPINOT nomme aussi les adjoints sur une liste de présentation établie dans les mêmes conditions par le maire nommé, listes comportant un nombre de candidats double du nombre de candidats.

Ce système est une régression. La France revient à une situation antérieure à 1871. Tout pouvoir communal est anéanti. C'est la fin de la démocratie, car le peuple ne peut plus s'exprimer. On voit bien que dans de telles conditions, le monument « Montalembert » est loin des préoccupations locales et tombe aux oubliettes.

A partir de 1941, l'Etat pense à récupérer auprès des institutions et des particuliers tous les métaux, en particulier ceux non ferreux dont on voit fondre les stocks à grande vitesse. Le 11 mai 1942, le ministre BICHELONNE fait paraître un règlement de ramassage des métaux. On voit bien que l'armée allemande est derrière cette initiative trompeuse et hypocrite.

Ce n'est pas la réclame suivante qui peut prouver le contraire « *Donnez votre cuivre et vous aurez du sulfate pour vos vignes* ».

Le 11 octobre, une loi prescrit l'enlèvement des monuments en alliage cuivreux installés dans les lieux publics. Pour essayer de ne pas braquer les populations et leurs municipalités, la loi prévoit leurs remplacements par des monuments en pierre et les circulaires du Ministre chargé des beaux-arts Abel BONNARD, sont elles, des monuments d'hypocrisie.

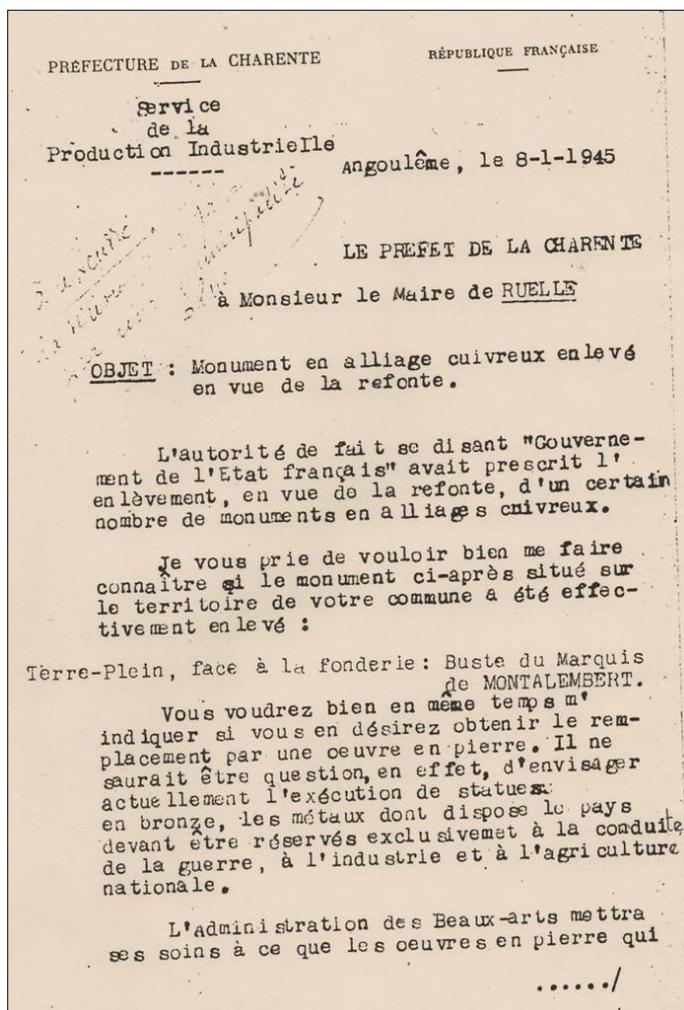
Neuf monuments sont donc recensés dans la Charente occupée dont cinq à Angoulême. Une commission composée de PEYRONNET, sculpteur et conservateur du musée d'Angoulême, BURIAS, archiviste, MIGNON, architecte de la ville, s'efforce de composer avec les exigences de l'Etat français.

Ils ne réussiront à sauver que la statue de François 1^{er} à Cognac œuvre d'ETEX, et Alfred de VIGNY à Champagne de Blanzac.

Par contre, les statues d'Emile ROUX, du Dr BOUILLAUD, à Angoulême, et MONTALEMBERT à Ruelle et les autres prendront le chemin des fonderies dès la fin de 1941.

Les grilles protégeant les arbres, les alambics, le zinc des bars et hôtels restaurants, les objets de culte les moins utilisés, etc. sont eux aussi récupérés malgré les protestations du Conseil Départemental. Seules les cloches échapperont à cette importante rafle organisée.

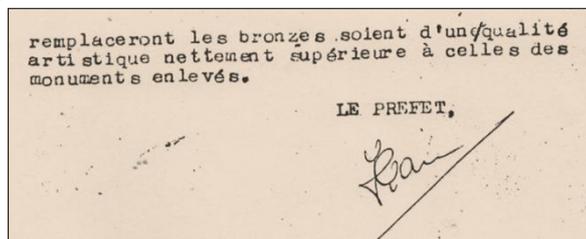
En cette année 1942, les allemands interviennent directement dans cette opération de ramassage afin d'en accélérer le déroulement. L'Etat major allemand n'est pas dupe, les Français ne sont pas très enclins à détruire les bustes de leurs monuments.



Au cours de l'année 1941, 15 500 tonnes de plomb et 70 000 tonnes de cuivre seront fondues au profit de l'effort de guerre allemand. Ces volumes ne représentent qu'un ordre de grandeur, certainement très en dessous de la réalité.

A la fin de la guerre.

Malgré les courriers adressés par les services de la production industrielle de la



Préfecture de la Charente, (Page précédente) le conseil municipal de Ruelle, les habitants n'ont sans doute pas envisagé de reconstruire le monument dédié à MONTALEMBERT, car ils avaient, soyons-en sûrs, d'autres préoccupations et priorités.

La France sort de cinq longues années de guerre et d'occupation allemande. Tout est à reconstruire, principalement l'industrie et l'économie.

Localement, la fonderie a été pillée et vidée de toutes ses machines et métaux. Trois mille wagons sont partis pour l'Allemagne, au début de la guerre.

Par ordre de l'Etat major allemand, des ateliers ont été entièrement détruits. Ils ont été reconstruits après la guerre.

Au début de l'année 1945, les représentants du « Gouvernement de l'Etat Français » tentent de se faire bien voir auprès des autorités municipales en proposant le remplacement des bustes en bronze (Fondus en 1941) par des bustes en pierre.

Que ne feraient pas les représentants de « L'Etat Français » pour s'attirer les bonnes grâces des maires et de leurs conseillers Malgré ces « prometteuses » propositions ! A Ruelle, le maire Gabriel Augustin MORELET³, et son conseil municipal de l'époque ne répondront pas à celles-ci. Il

MINISTÈRE DU COMMERCE
SECRETARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

**COMMISSARIAT A LA MOBILISATION
DES MÉTAUX NON FERREUX**

LOI N° 37 DU 26 JANVIER 1942 ET N° 588 DU 6 JUIN 1942

5, PLACE VENDÔME, 5 -- PARIS - 1^{er} - 9 SEP 1947

TELEPHONE : OPÉRA 08-40 A 08-45

315

Le Chef du Bureau Liquidateur
du Commissariat à la Mobilisation
des Métaux non Ferreux

à
Monsieur le Député Maire de
RUELLE S/ TOUVRE (Charente)

OBJET : Remboursement à la commune de RUELLE S/ TOUVRE de la valeur du bronze de la statue de MONTALEMBERT mobilisée en 1941.

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre en date du 13 Août 1947, M. le Directeur des Industries Mécaniques et Electriques à PARIS, me fait savoir que la commune de RUELLE S/TOUVRE n'a pas été remboursée de la valeur du bronze représentée par la statue de MONTALEMBERT mobilisée en 1941 par les Services de la Mobilisation des Métaux non Ferreux.

Le dossier original que vous auriez transmis suivant les instructions de l'époque à M. le Chef de la Circonscription des Industries Mécaniques à POITIERS, n'étant pas parvenu au Commissariat à la Mobilisation des Métaux non Ferreux, organisme chargé du contrôle des ordonnancements de paiement, il est nécessaire pour hâter le règlement de cette affaire, que ce dossier soit reconstitué.

D'après la correspondance antérieure que vous avez échangée avec le Commissariat et notamment votre lettre du 10 Mars 1945, il ressort que la commune de RUELLE n'a pas de reçu attestant l'enlèvement de la statue. Je demanderai un duplicata de cette pièce au Groupement d'Importation et de Répartition des Métaux.

Cependant, il est nécessaire que vous me fassiez parvenir directement et par pli recommandé :

1°) Une demande de remboursement en double exemplaire signée du Maire.

.../...

2°) Toutes pièces (extrait des délibérations du Conseil Municipal concernant l'acquisition ou la donation) attestant que ces monuments sont bien la propriété de la ville.

Dès réception des dites pièces, le règlement sera effectué directement à M. le Receveur Municipal de RUELLE S/ TOUVRE

D'autre part, je vous précise que, conformément aux lois en vigueur, ce règlement ne s'applique qu'à la valeur du bronze mobilisé, le remplacement par un monument en pierre ayant dû être abandonné, faute de crédits, par le Ministère de la Jeunesse des Arts et des Lettres.

P^r le Directeur
du Commerce Intérieur
et des Associations
Le Chef de Bureau Liquidateur



faudra attendre plusieurs années avant que soit envisagé la réfection du monument ou tout simplement sa

reconstruction et son déplacement en 1957 dans le square Montalembert.

Mais dans les années qui ont suivi la libération, les communes spoliées par la récupération des métaux tentent d'obtenir un dédommagement. Mais les choses ne se déroulent pas aussi facilement qu'on pouvait le souhaiter. Il faudra plusieurs interventions et courriers pour tenter de régulariser cette situation

³ Gabriel Augustin MORELET : Instituteur, il a été maire -SFIO- de Ruelle, de 1944 à 1946. Il a été membre du comité départemental de la libération. Il fut député de la Charente de 1945 à 1956. Anomalie ou simple oubli de l'histoire locale, aucune rue ou aucun lieu public de Ruelle ne porte son nom. Pourquoi ?

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Angoulême, le 12-3-1945

MUSÉE
 DE LA VILLE
 D'ANGOULÊME

Monsieur le Maire de Ruelle

En effet je suis l'auteur du monument
 Montélimbert à Ruelle, mais il y a si longtemps, que
 j'ai oublié le montant de la souscription publique.
 Je sais cependant que la fondrie avait fourni gratuitement
 le bronze pour la fonte -

Je possède le modèle en plâtre du buste
 qui a servi à la fonte, il est au Musée, ainsi
 rien n'est plus facile que de le reproduire en
 pierre. Le buste qui a des très grandes dimensions
 coûterait en pierre dure de l'Anjou le
 même de vingt mille francs (20000) je ne parle
 pas du bronze, il ne faut y compter les transports.
 Les frais de transport du buste d'Angoulême à Ruelle
 et sa mise en place sur le socle m'occuperaient
 à cette charge -

Agnez Monsieur le Maire
 mes meilleurs sentiments -

J. Peyron

Je prie le Délégué départemental au
 tuel de la Production Industrielle de la Charente à
 hâter, dans toute la mesure du possible, la solution de
 cette affaire.

Veuillez croire, Monsieur le Député et Cher Cama-
 rade, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux. etc.

Pour le Ministre et par Autorisation,
 Le Chef du Cabinet

M

A. MAURELLET
 Député de la Charente

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Angoulême, le 14-3-1945

MUSÉE
 DE LA VILLE
 D'ANGOULÊME

Monsieur le Maire de Ruelle

Le modèle en plâtre du buste en bronze
 de Montélimbert, par un buste
 semblable en bronze coûterait dans
 les 18 à 20000 francs -

Je ne sais point si la pierre, pour
 qu'il est dans les intentions de l'Etat
 de remplacer tous ces monuments par la
 pierre -

Agnez Monsieur le Maire
 mes meilleurs sentiments -

J. Peyron

Comme on peut s'en douter, le maire Augustin MORELLET et son conseil municipal ont éprouvé beaucoup de difficulté dans leurs démarches pour un éventuel remboursement.

Le maire adresse donc un nouveau courrier dans lequel il propose de fournir une estimation de prix de revient d'un nouveau buste.

Pour cela il s'adresse au sculpteur lui-même.

La somme de 20 000fr est avancée par l'artiste.

Afin de poursuivre le projet, tous les frais de réalisation d'un nouveau monument sont répertoriés.

Face à cette somme assez exorbitante à cette époque, où tout est question de priorité, le projet semble voué à l'échec pour l'instant.

Que

devient le monument plus

tard ?

Malgré les courriers adressés par les services de la production industrielle de la Préfecture de la Charente, le conseil municipal de Ruelle, les habitants n'ont sans doute pas envisagé de reconstruire le monument dédié à MONTALEMBERT, car ils avaient, soyons-en sûrs, d'autres préoccupations et priorités.

Par ordre de l'Etat major allemand, des ateliers ont été entièrement détruits. Ils ont été reconstruits après la guerre.

Il faudra attendre plusieurs années avant que soit envisagé de reconstruire le monument dédié à la mémoire de MONTALEMBERT.

Ce n'est que lorsqu'est décidé de réaliser un square face à la fonderie de Ruelle, selon le souhait du maire de l'époque Jean-Maurice POTTEVIN.

C'est en 1957 que le nouveau monument est envisagé. Le conseil municipal délibère et prend la décision de réaliser le square que l'on connaît aujourd'hui.

A la page suivante figure cette délibération ainsi que la nature des travaux qui ont été réalisés par la suite.

Vue aérienne du square Montalembert

Le buste



A la lecture de ce compte rendu, on s'aperçoit que le déplacement de la statue de Montalembert n'est pas abordé. En effet, c'est seulement en 1959 qu'il est décidé.

Monsieur le Maire expose et commente au Conseil le projet qui aura pour but d'aménager un square public sur les vases actuellement immobilisés au centre de la rivière face au Terre-Plain.

Ce projet aura pour but :

1. de supprimer un îlot couvert d'herbes et de joncs ne présentant aucune utilité,
2. de supprimer une partie toujours malpropre du cours de la rivière, partie dans laquelle sont sans cesse déversées des immondices de toutes sortes,
3. de permettre la création d'un square accessible au public dans une commune qui compte 5366 habitants et n'a que très peu d'emplacements permettant le repos ou la promenade.
4. de donner à la place du terre-plain un aspect nouveau qui s'harmonisera parfaitement au cadre que constituent les rives de la Toure.

Les travaux s'effectueront de la manière suivante :

1. recharge et blocage des vases par apport de matériaux de remblai d'une hauteur variable entre 0^m,50 et 1 mètre.
2. réunion de l'ensemble au terre-plain par remblai,
3. Aménagement d'escaliers permettant l'accès direct du terre-plain au square public,
4. suppression du courant d'eau latéral au terre-plain et pose de canalisations pour circulation du courant d'eau.
5. apport de terre arable et création d'un square par plantation d'arbustes, aménagement de pelouses, massifs, allées sablés...
6. Remise en place du buste du marquis de Montalembert créateur de la Fonderie Nationale.

Monsieur le Maire indique sur un plan ce qu'il attend des aménagements et transformations projetés.

La commune de Magnac RIVERAINE de la commune de Ruelle devra être consultée et devra donner son accord par délibération. Cette délibération indiquera que ladite commune permet toutes transformations et aménagements prévus et abandonne tous droits de propriété sur les installations présentes et futures.

En 1960 les choses vont s'accélérer. Le déplacement est décidé et la fonderie de Ruelle s'engage à y participer en proposant la réalisation des deux bustes.

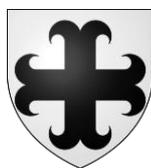
La gaine en pierre supportant le buste a été récupérée et restaurée et enfin déplacée. Quant au nouveau **buste**⁴ il a pu être réalisé grâce à un plâtre-modèle retrouvé dans un grenier du musée d'Angoulême (Le sculpteur Peyronnet l'avait fait conserver en ce lieu). Sans cela, jamais le buste du marquis, à nouveau en bronze, n'aurait retrouvé sa stèle.

Jamais un second buste n'aurait retrouvé la cour d'honneur de son ancienne forge.

Le noyau nécessaire à cette reconstruction a été réalisé par un excellent ouvrier modelleur de la Fonderie de Ruelle permettant ainsi que ces deux nouveaux bustes soient coulés dans l'enceinte même de la forge d'origine.

Les deux bustes ont donc été réalisés à l'atelier des moulures de la Fonderie de Ruelle. Le monument actuel a été inauguré en 1961

Depuis cette période Les deux bustes à l'effigie du marquis n'ont pas changé de place. Le marquis surveille silencieusement sa forge....



SOURCES

- Archives municipales de Ruelle sur Touvre,
- Notes de Mr André NOGUES (†),
- Bulletins et mémoires de la Société Historique et Archéologique de la Charente, année 1938 -Abbé R.GAUDIN- (†)
- « Ami, entend-tu ? » de Guy HONTARREDE (†)- Edition UPR-
- « Municipalités charentaises dans la tourmente » -Guy HONTARREDE(†) - Edition UPR-
- Archives départementales de la Charente,
- Archives personnelles de Serge BARON,

Remerciements

Je me remercie tout particulièrement Madame Valérie BALZAMO pour sa gentillesse et l'aide qu'elle m'a apporté dans mes recherches aux archives municipales.

⁴ **Nouveau buste** : Deux exemplaires ont été réalisés à l'atelier des moulures de la Fonderie de Ruelle. Le second buste sera mis en place dans le jardin de la cour d'honneur de la Fonderie, devant le bâtiment n°40, en 1960.

